



PRÉFET DE L'EURE

Evreux, le 19 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU 18 NOVEMBRE 2013 COMPTE-RENDU ET DECISIONS

La commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie le 18 novembre 2013.

Elle a étudié deux dossiers concernant d'une part, la création du Syndicat Mixte Eure Numérique et d'autre part la création du Pôle Métropolitain de l'Estuaire.

LE SYNDICAT MIXTE EURE NUMERIQUE

Après l'adoption en 2012 d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire, les conseils généraux de Seine Maritime et de l'Eure ont décidé de créer chacun au niveau de leur département un syndicat mixte ouvert numérique pour permettre le déploiement du très haut débit ; l'objectif étant de couvrir le plus largement possible l'ensemble du territoire départemental.

Les membres de la CDCI ont émis un avis favorable à la création au 1er janvier 2014 du Syndicat Mixte Eure Numérique avec le département et les communautés de communes qui sont dotées officiellement de la compétence et qui ont décidé d'y adhérer à cette date.

Le périmètre pourrait être étendu au fur et à mesure des demandes d'adhésion.

LE POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE

Ce projet interdépartemental (Seine-Maritime, Eure, Calvados) qui prend la forme d'un syndicat mixte, regroupe onze communautés de communes et d'agglomération pour une population totale de 487 338 habitants dont 243 377 habitants pour la seule communauté d'agglomération du Havre.

Après consultation des conseils généraux et en raison de l'absence de projet de développement concret et cohérent pour le département de l'Eure, les membres de la CDCI ont émis un avis défavorable à la création de ce pôle.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35